



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20231221-DEL053-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois,

Et le vingt et un décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze décembre 2023 s'est réuni à la

Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Karen RIAND pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Serge LOPEZ pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°053/1.1.2.1 – AUTORISATION DE SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC – RUE DU FOUR

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1414.1 du CGCT,

VU le code de la commande public et notamment l'article L2120-1 et l'article R2152-7,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du 15 décembre 2023,

CONSIDERANT la procédure d'urgence de réaliser les travaux de mise en sécurité du sinistre rue du Four,

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux retenu par la Commission d'Appel d'Offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer le marché public 23MAPA04 – Travaux de comblement d'un fontis et reprise d'ouvrages dégradés.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

Le Maire,

La Secrétaire,

